

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1112

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1112**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Grigny

Objet : Restructuration du collège Emile Malfroy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale - Remplacement des menuiseries extérieures

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° 0P34O03357 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le collège Émile Malfroy, situé 3 de la rue de la République à Grigny, construit en 1973 est actuellement en cours de réhabilitation.

Le projet, initié par le Conseil départemental dans la délibération du 25 octobre 2012, vise une restructuration lourde des bâtiments d'enseignement avec un déplacement de l'entrée. Les travaux ont démarré durant l'été 2019 et s'achèveront à la Toussaint 2023.

Le programme, élaboré en 2013, et son estimation financière retenue incluaient les enjeux d'amélioration des performances thermiques, mais les menuiseries extérieures qui avaient fait l'objet d'un remplacement en 2005, ne figuraient pas dans le programme de travaux.

II - Description de l'opération de restructuration en cours**1° - Le programme initial de travaux**

Le programme comprend la restructuration de 7 000 m² comprenant le désamiantage et le réagencement des locaux avec en outre :

- l'amélioration des locaux liés aux sections d'enseignement général et professionnelles adaptées (SEGPA),
- l'amélioration thermique des bâtiments (collège et logements) par l'isolation des 4 faces : toitures, façades, vide-sanitaire,
- la remise aux normes techniques des installations (réseaux, armoires techniques, organes de production de chaleur, système de sécurité incendie, etc.),
- la mise en conformité accessibilité : création de 2 ascenseurs pour le bâtiment enseignement, rampes d'accès, sanitaires pour personnes à mobilité réduite, éclairages, etc.
- la mise en conformité incendie : création d'espaces d'attente sécurisés (EAS), désenfumage, éclairage de sécurité, remplacement des cloisons bois, locaux de stockage à risques moyens, remplacement du système de

sécurité incendie, etc.,

- la restructuration d'environ 2 000 m² d'espaces extérieurs et des réseaux (abris vélos élèves et professeurs, parking, cour),
- la construction d'un préau de 350 m² de surface utile dans la cour.

2° - Demande de prestation complémentaire de remplacement des menuiseries extérieures

L'ensemble des menuiseries extérieures ont fait l'objet d'un remplacement intégral en 2005.

Absentes du programme initial de 2013 en raison de leur installation récente, elles ne correspondent plus maintenant aux besoins actuels d'isolation. De plus, elles ont subi une forte usure suite à une intense sollicitation (problématique d'étanchéité des ouvrants coulissants).

Afin d'assurer plus pleinement l'efficacité sur la performance thermique et la réduction des consommations de chauffage, il est proposé d'engager le remplacement de fenêtres par l'intérieur des locaux, en coordination avec les travaux de restructuration.

De plus, pour assurer une exécution dans un calendrier coordonné avec les travaux de restructuration, il est proposé de recourir à une mise en concurrence des entreprises titulaires de l'accord-cadre à bons de commandes, pour la réalisation du remplacement des menuiseries.

De fait, le remplacement se fera en complément des travaux en cours et n'engendrera pas de délai sur le calendrier de l'opération, car la maîtrise d'œuvre aura en charge le descriptif et le lancement de la prestation, mais pas son exécution, qui sera suivie en interne. Ainsi, les travaux de remplacement des menuiseries se dérouleront à partir du printemps 2022 pour une durée d'environ 14 mois.

III - Incidences financières

Les travaux de remplacement de l'intégralité des menuiseries extérieures, inclus les reprises de peinture intérieures, sont estimés à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC. Les dépenses prévisionnelles sont évaluées à 1 000 000 € en 2022, et 500 000 € en 2023.

D'autre part, ces travaux feront l'objet de demandes de subventions. D'ores et déjà, un arrêté attributif du Préfet du Rhône, d'une dotation de soutien à l'investissement des départements 2021 (DSID) d'un montant de 366 078 €, a été notifié en décembre 2021. Une autre demande effectuée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (fond européen de relance REACT-EU) est en cours de traitement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le remplacement des menuiseries extérieures du collège Emile Malfroy à Grigny pour un montant total de 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter auprès des autorités compétentes toutes subventions d'investissement auxquelles peut prétendre l'opération, notamment des fonds européens,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme P34 - Éducation pour un montant de 1 500 000 € en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en dépenses, en 2022,
- 500 000 € en dépenses, en 2023,

sur l'opération n° OP3403357.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 495 400 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - chapitre 23 - exercices 2022 et suivants - pour un montant de 1 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-271073-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
